

# DÉMARCHE PROSPECTIVE LOIRE BRETAGNE 2050

Compte-rendu du 1<sup>er</sup> atelier de concertation

L'Indre et le Cher

Vierzon, 5 novembre 2023

# 01 | LISTE DES PARTICIPANTS

Monsieur	Gilles	BENOIT	Monsieur	Jérémy	JOLIVET
Monsieur	Pascal	COLLIN	Madame	Alexia	JOURDIN
Monsieur	Camille	DE PAUL	Monsieur	Pascal	LACOFFRETTE
Monsieur	Benoit	MOREAU	Monsieur	Pascal	MARGERIN
Monsieur	Cédric	SABOURDY	Madame	Natacha	MOSNIER
Monsieur	Bruno	TAILLANDIER	Madame	Ludivine	NORMAND
Monsieur	Christophe	VANDAELE	Monsieur	Grégoire	RICOU
Monsieur	Rik	VANDERERVEN	Monsieur	Christian	TOUSSAINT
Monsieur	Laurent	WALCH	Monsieur	Patrice	VAN BOSTERHAUDT
Monsieur	Dominique	CHANTEBEL	Monsieur	Henry	ZINCK
Monsieur	Antoine	COLIN	Madame	Dominique	CHARRIERE
Madame	Agnès	COUFFRANT	Monsieur	Gilles	DEGUET
Madame	Sophie	SAILLARD	Monsieur	Cyril	HERISSE
Madame	Marielle	DUBOIS	Monsieur	Rémi	BROCHIER
Madame	Léa	GOLLERET	Madame	Estelle	SOLEM



## ENJEUX CLES

Restaurer le fonctionnement hydrologique des bassins et des nappes face aux effets du dérèglement climatique

- > Dilution dans les cours d'eau
- > Continuité écologique
- > Lutte contre l'évaporation (plans d'eau...)
- > Stockage de l'eau dans les sols / infiltration à la parcelle
- > Fonctionnement différent entre rivières anthropisées et rivières naturelles
- > Eau potable (dégradation de la production de l'eau brute)

Préserver et restaurer les services rendus par les milieux naturels (cours d'eau, ZH, TBV)

- > Préserver le bon état / priorité : mettre l'accent sur les têtes de bassin versant / plus d'ambition sur la restauration
- > Enjeu pour les activités touristiques (cyanobactéries) et économiques (implantations industrielles nouvelles) / eau potable (dégradation de la production de l'eau brute)
- > Lutte contre les inondations / les espèces invasives
- > Fonctionnalités des sols

### " Sobriété et priorisation des usages "

3

- Modification de l'**assolement agricole** pour utiliser moins d'eau à l'échelle du bassin versant (zéro intrant)
- Dépioiement du ZAN, **désimperméabilisation généralisée** (parking, ZA)
- **Relocalisation** des filières, moins gourmandes en eau et en supprimant les exportations agricoles
- Partage et **vulgarisation des cartes du sol**
- **Valorisation** et explication des rôles et des capacités du sol, sensibilisation des collectivités et des élus
- **Agriculture de conservation** : zéro intrants, glyphosate, formation adaptée
- **Suppression des plans d'eau irréguliers** pour les transformer en **zones humides** et leur conférer un rôle d'éponge à l'échelle du bassin versant
- Suppression des drainages, **dédrainage** pour favoriser l'infiltration et les ZH
- Polyculture piscicole (aquaponie à plus grande échelle)
- Mise en adéquation de la SAU avec les besoins alimentaires
- **Priorisation des cours d'eau** par rapport aux plans d'eau

### " Gains d'efficience - Technologies vertes et numériques "

3

- Outil de **suivi de la qualité** (membranes des polluants médicamenteux éternels)
- **Outils prédictifs sur les débits** des rivières (usage de l'IA) liés aux outils de suivi de la consommation en direct (domestique, agricole, industrielle)
- Réglementation plus encadrante pour les propriétaires de plans d'eau
- **Gestion technique centralisée** pour les étangs : capteurs, drones, satellites (mesure de l'évaporation...)
- Technologies pour **recupérer l'eau évaporée / condensation** en altitude (tours réfrigérantes...)
- **Désalinisation** de l'eau de mer et gestion de la saumure
- Développement d'une économie circulaire de l'eau : l'eau peut servir à plusieurs usages successivement avant d'être rejetée dans le milieu, à différentes échelles (habitations, quartiers, villes)
- Développement d'une agriculture moins consommatrice en eau : progrès génétiques

### " Coopérations territoriales et solidarités "

1

- **Réorientation de certains plans d'eau** pour d'autres usages et réutilisation accrue de l'existant
- **Suppression des plans d'eau illégaux**
- **Substitution des prélèvements** d'eau potable : les agriculteurs ayant des forages qui fonctionnent très bien les mettent à disposition des communes, contre compensation
- **Reméandrage**, traitement des fossés, révision des systèmes de drainage pour ralentir l'écoulement de l'eau
- **Gestion à la parcelle** et analyse des compartiments pour prioriser les moyens sur les zones fonctionnelles

4

- Obligation de transformer les peupleraies en zones humides
- **Evaluation des services rendus** par les milieux naturels et sacralisation autant que de besoin, y compris sur du foncier privé
- **Sanctuarisation des périmètres d'AEP** : arrêt des pollutions diffuses
- **Etude d'impact sur les produits phytosanitaires** : déterminer ceux qui sont à interdire, sans segmenter les "produits chimiques / forcément mauvais" et les "produits naturels/forcément bons"
- Continuité écologique assurée pour tous les ouvrages
- Adoption de **solutions fondées sur la résistance des espèces endémiques** pour lutter contre les espèces invasives
- Plantation d'arbres et d'arbustes avec des essences végétales locales, sélectionnées selon leur résistance
- Amélioration de la prise de conscience via l'augmentation de la baignade en milieu naturel

4

- Utilisation des **biotechnologies** pour lutter contre la prolifération des **cyanobactéries**
- **Recharge artificielle des nappes**
- Utilisation de **matériaux plus perméables** pour recouvrir les routes et les parkings et revoir plus largement la conception des sols urbains
- **Estimation de la matière organique dans les sols**, importée et exportée

3

- Interdiction de détruire des zones humides : **normes renforcées**
- **Réforme de la PAC** pour accompagner les changements de modèle (via notamment une juste rémunération), et ainsi **influer sur l'occupation des sols**
- **Inventaires de terrain plus ciblés** au travers des documents d'urbanisme pour prioriser les zones et fonctionnalités à préserver (favoriser les zones de perméabilité, protection des zones humides et des zones d'expansion de crues...)
- Réforme de la directive nitrates pour que les règles s'appliquent à tous

**Avertissement** : le tableau ci-dessous présente une synthèse des travaux en sous-groupes. Les participants se sont prêtés à l'exercice de la prospective dans des environnements futurs différents (et volontairement contrastés) et dans un temps court. Le tableau reprend des expressions des participants. Le format écrit très condensé ne permet toutefois pas de restituer les nuances et le cheminement de l'oral.

## " Sobriété et priorisation des usages "

## " Gains d'efficacité - Technologies vertes et numériques "

## " Coopérations territoriales et solidarités "

### ENJEUX CLES

#### Des outils d'intervention mieux adaptés aux enjeux

- > Propriété foncière (maîtrise)
- > Réglementation (nomenclature lots, contrôle de plans d'eau)
- > Gemapi : cohérence des zones à revoir (cf. tête de bassin versant)
- > Prix de l'eau : tarification progressive
- > Manque de moyens humains

#### Sensibilisation, accompagnement et amélioration de la connaissance

- > Propriétaire d'étangs
- > Agriculteur : replantation de haies, de ZH, termes « gagnant – gagnant » (articulation politique de l'eau / politique agricole)
- > Valorisation du métier des techniciens
- > Sensibilisation de la population / formation des élus > Connaître l'existant
- > Réhabiliter la norme

1

- Une **rémunération plus juste des agriculteurs**
- **Durcissement de la norme juridique**, notamment concernant les seuils de prélèvement de l'eau
- **Tarification progressive et sociale** de l'eau potable, différenciée en fonction des impacts sur les milieux naturels
- Equilibre entre le coercitif pur et des **moyens humains forts** pour faire de la sensibilisation et de la **pédagogie** sur le terrain (notamment plus de moyens humains au niveau des services de l'Etat)
- Maintien des **capacités de débordement des cours d'eau** sur le foncier et possibilité donnée à l'Etat d'intervenir et de reméandrer, y.c. sur propriétés privées
- Partage de l'information sur les capacités de la ressource, partage de ce bien commun acté en concertation
- **Parlement de l'eau structuré à des échelles plus petites** en sous-bassins versant, intégrant plus largement les citoyens dont les jeunes et les enfants (mais attention au millefeuille administratif)
- Principe de **gestion d'équité et de neutralité inscrits dans le droit** de l'environnement : les décisions sont non négociables et on ne peut pas y déroger
- Des **CLE plus représentatives, plus démocratiques** et avec un pouvoir de décision plus important

1

- Utilisation de **capteurs intelligents sur les compteurs d'eau** pour connaître les consommations de manière instantanée et sectorisée
- **Surveillance par moyens satellites** du remplissage des piscines et du vidage des étangs
- Réalisation de **bilans de l'évapotranspiration**
- Gestion et maîtrise des précipitations
- **Tarification de l'eau à la sortie** selon le type d'habitat et la composition des ménages
- Harmonisation de la réglementation européenne sur la qualité de l'eau

2

- **Généralisation des SAGE et des études HMUC** pour une meilleure solidarité amont / aval
- Des **contrats territoriaux plus transversaux** et sur des durées plus longues, avec des **intercontrats** à l'échelle de l'ensemble du bassin permettant de **tester des idées** avant de rédiger les nouveaux contrats
- Evolution des CLE : informations améliorées, échanges approfondis sur des sujets variés
- **Gestion de l'eau potable et de l'assainissement au sein des mêmes syndicats**, pour une vision globale, mais sans avoir des établissements trop gros non plus (adaptation à chaque territoire)
- **Programmation de travaux à 15 ans** : prévoir les budgets pour l'eau potable au niveau des communautés de communes
- **Tarification progressive et sociale**

2

- Une **sensibilisation accrue** grâce à plus de moyens humains dédiés
- **Baignade en milieu naturel** comme vecteur de sensibilisation aux enjeux de qualité et de quantité
- Education aux **nouvelles pratiques d'hygiène** (ne pas forcément prendre de douche tous les jours), généralisation des toilettes sèches
- **Intégration dans les programmes scolaires** des enjeux eau : "l'école de la Nature"
- **Formation de tous les acteurs publics** pour intégrer l'eau comme bien commun aux **fondements de la planification**

2

- **Sensibilisation accrue des citoyens au cycle de l'eau**, exigeant une exemplarité des collectivités
- Accélération des études avec l'usage de l'intelligence artificielle
- Utilisation de technologies pour prévenir les fuites liées à l'usure du matériel et prévenir les consommateurs (alerte instantanée sur le smartphone par exemple)
- Mise en place d'**outils de consultation numérique** pour faciliter la gouvernance, la participation et la diffusion d'informations

4

- **PAC transformée pour un rééquilibrage massif vers des agricultures plus respectueuses de l'environnement** (éco-conditionnalité), et protégeant les aménités des paysages, les fonctionnalités des sols, les enjeux de l'eau
- **Meilleur accompagnement de groupement d'agriculteurs** (volontariat) et aides massifiées pour les MAEC avec des exigences claires dès le départ et stables dans le temps
- **Structuration des filières bois-énergie** (pour la gestion des haies) et chanvre (pour l'isolation)
- **Limitation des importations** et responsabilisation de chaque citoyen sur les modèles alimentaires
- Meilleure formation des élus aux enjeux de l'eau, aux enjeux juridiques, meilleure protection juridique pour donner envie à des citoyens de s'engager
- Communication systématique auprès du public

**Avertissement :** le tableau ci-dessous présente une synthèse des travaux en sous-groupes. Les participants se sont prêtés à l'exercice de la prospective dans des environnements futurs différents (et volontairement contrastés) et dans un temps court. Le tableau reprend des expressions des participants. Le format écrit très condensé ne permet toutefois pas de restituer les nuances et le cheminement de l'oral.



# MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION !

